

POINT- JUSTICE SANS RENDEZ-VOUS

du lundi au vendredi 8h45 - 12h / 13h30 - 16h30



Tribunal judiciaire
11 rue Dumont d'Urville



Tribunal de proximité
4 rue Raymond Berthout
Consultation possible sur rdv



Maison de justice et du droit

du lundi au vendredi 9h - 12h / 14h - 16h30

11 rue Dumont d'Urville 14000 Caen
(adresse provisoire)
02 50 10 11 45



Bibliothèque Universitaire
Pierre Sineux
2 mercredis après-midi par mois



Permanence téléphonique
1^{er} mardi et 3^{ème} jeudi du mois
02 31 79 73 32



Adresses et horaires
www.calvados.fr
Liste au dos
Consultation possible par visio

Le conseil départemental de l'accès au droit (CDAD)



Dans votre département,
un CDAD est à votre disposition.



Le CDAD vous informe
de vos droits et vos devoirs
• exemple : pension alimentaire,
expulsion locative, tutelle, etc.



Si vous avez un problème de droit,
vous pouvez demander
l'aide du CDAD
• exemple : divorce, licenciement,
conflits de voisinage, etc.



Le CDAD travaille avec plusieurs
professionnels
• exemple : avocats, notaires,
huissiers de justice, associations, etc.



Le CDAD vous aide gratuitement.



LES ASSOCIATIONS LES NOTAIRES LES HUISSIERS DE JUSTICE



point-justice
Calvados

L'AIDE GRATUITE A L'ACCES AU DROIT

CDAD 14

Tribunal judiciaire

11 rue Dumont d'Urville

14000 Caen

02.50.10.13.07

contact@cdad14.fr

www.cdad14.fr

POINT- JUSTICE SUR RENDEZ-VOUS



Espace Argouges
48 bis rue de Beauvais
02 50 10 13 07



Pôle de vie Rive droite
16 avenue Cap. Guynemer
02 50 10 13 07



CCAS
6 place G. le Conquérant
02 31 41 61 42



CIDFF 14
10 rue Roger Aini
02 31 62 32 17



Espace France Services
21 rue de l'homme de bois
02 50 10 13 07



CONSULTATION PAR VISIO Prendre rendez-vous au point info 14 / France Services

Balleroy-sur-Drôme, Bellengreville, Bretteville-sur-Laize, Caen Chemin vert, Caen Guérinière, Caen Pierre Heuzé, Caen Venoix, Cambremer, Caumont-sur-Aure, Condé-en-Normandie, Courseulles-sur-Mer, Creully, Dozulé, Evrecy, Grandcamp-Maisy, Hérouville-Saint-Clair, Honfleur, Isigny-sur-Mer, Le Hom, Le Molay-Littry, Les Monts d'Aunay, Livarot-Pays d'Auge, May-sur-Orne, Merville Franceville, Mézidon-Vallée d'Auge, Morteaux-Couliboeuf, Moyaux, Noues de Sienne, Orbec, Ouistreham, Pont d'Ouille, Pont-l'Évêque, Port-en-Bessin-Huppain, Potigny, Sainte-Margueritte-d'Elle, Saint-Pierre-en-Auge, Saline, Souleuvre-en-Bocage, Tilly-sur-Seuilles, Trévières, Trouville-sur-Mer, Valdallière, Villers Bocage.

Ce qu'il faut savoir

1

Pour qui ?



Pour chaque personne, quels que soient ses revenus, son lieu de vie, son âge, son sexe, sa nationalité, etc.

2

Pourquoi ?



Pour connaître ses droits et obligations et être aidé dans ses démarches.

3

Où ?



- Dans les 2000 point-justice, Dans une maison de justice et du droit (MJD)
- Un espace neutre, gratuit, confidentiel et de proximité.

4

Comment ça marche ?



- Contactez le conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) de votre département.
- Un premier entretien d'écoute et d'orientation.
- Une consultation juridique avec un professionnel du droit ou une information juridique (avec une association par exemple).

5

Avec qui ?



Avocats • Notaires • Huissiers de justice
Préfectures • Collectivités locales • Associations •
Médiateurs • Conciliateurs de justice •
Délégués du défenseur des droits •
Écrivains publics • Agents d'accès au droit • etc.

6

Quand ?



- À tout moment pour être informé de ses droits.
- Avant, pendant ou après une procédure judiciaire.